



## L'Agenda 21 local

Issu du programme Action 21 validé lors de la conférence des Nations Unies de Rio de Janeiro en 1992, l'Agenda 21 local est une stratégie territoriale de développement durable. Cet outil dynamique a pour objet d'établir un programme d'actions en faveur d'un développement durable du territoire qui le met en oeuvre.

Communes, intercommunalités, départements, régions, etc. le champ d'investigation est vaste. Un seul objectif : décliner la durabilité à son

échelon et l'appliquer via un programme d'actions hiérarchisées et planifiées dans le temps.

La nouveauté de l'Agenda 21 ? L'association et la participation des acteurs (population, associations, entreprises, etc.) tout au long de la démarche font de l'Agenda 21 un document partagé et coconstruit.

La réalisation d'un diagnostic, la définition d'objectifs, la mise en place d'ateliers de concertation, l'élaboration d'un programme d'actions et l'évaluation de la

démarche sont autant d'étapes qui ponctuent l'Agenda 21. Afin d'encadrer ce processus, un cadre de référence a été réalisé par le Meedadt (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'aménagement du territoire). Il précise également l'ensemble des finalités à atteindre et les éléments essentiels à respecter (participation, transversalité, évaluation, etc.) pour promouvoir un développement vraiment durable.



ACCOMPAGNEMENT



PARTICIPATION



SENSIBILISATION

# Les missions de l'Arehn

Etre au service de tous, telle est la vocation de l'Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie. Les principales missions de l'Arehn sont la sensibilisation, l'information et l'assistance aux collectivités, entreprises et associations dans leurs projets de développement durable.

## L'accompagnement dans la démarche

L'Arehn peut, sur demande de la collectivité, l'accompagner et l'assister tout au long de la démarche Agenda 21. Cela s'applique aussi bien aux collectivités ayant recours à un bureau d'étude spécialisé ou à celles réalisant cette démarche en interne. Cet accompagnement peut se réaliser de la phase de diagnostic à l'élaboration du plan d'actions.

## L'information et la sensibilisation

Nécessaire pour informer, susciter l'adhésion et créer un dynamisme, la communication est un facteur déterminant dans un Agenda 21. Pour cela, l'Arehn met à disposition des collectivités, des brochures, des fiches thématiques ou encore des DVD sur le sujet.

L'Arehn est également en mesure d'intervenir lors de manifestations ou conférences.



## LE CENTRE DE DOCUMENTATION



Le centre de documentation met à la disposition du public environ 17 000 ouvrages, 130 périodiques, 5 000 dossiers thématiques, ainsi que des vidéos, cédéroms, CD audio et affiches sur l'ensemble des thèmes liés au développement durable, comme l'énergie, la mobilité, l'aménagement du territoire, les paysages, l'habitat, le patrimoine naturel et culturel, la biodiversité, l'eau, les déchets, etc. Tous ces documents peuvent être consultés sur place et, pour certains, empruntés.



La salle d'exposition, au cloître des Pénitents